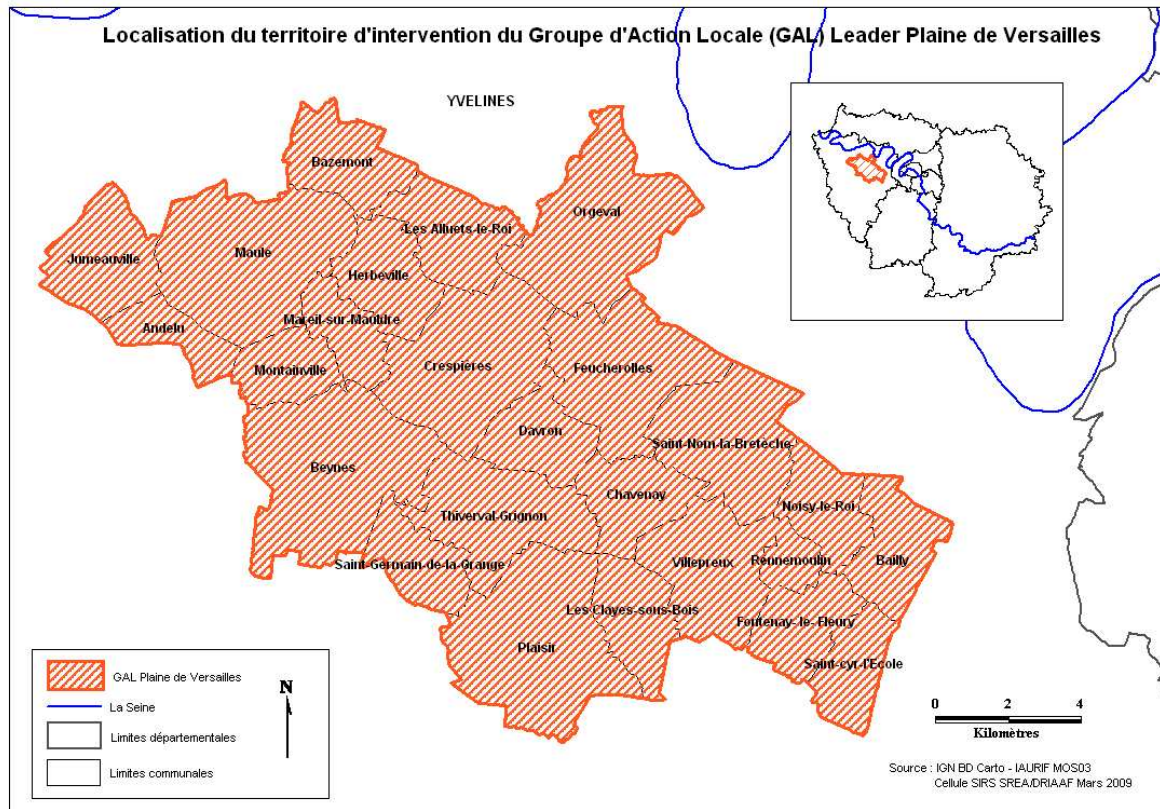




Le GAL Plaine de Versailles

L'association patrimoniale de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets (APPVPA) est la structure porteuse du GAL Plaine de Versailles. Le territoire du GAL est constitué de 25 communes du département des Yvelines, avec une population de 138 814 habitants.



La priorité ciblée du GAL Plaine de Versailles est : « un territoire vivant porteur d'innovation », et sa stratégie s'articule autour de trois grandes orientations :

❶ **Conforter les filières agricoles par une stratégie de qualité** : le GAL s'est fixé des objectifs par filière (cultures et productions spécialisées, grandes cultures, filière équestre), ainsi que des objectifs transversaux (développement de l'emploi, diversification des exploitations agricoles par la création d'une plate-forme de services rendus aux collectivités territoriales).

❷ **Renforcer l'identité de la plaine et promouvoir l'économie touristique** : le GAL vise l'amélioration du paysage et de la biodiversité (protection et valorisation d'éléments du patrimoine, avec un tiers du territoire classé depuis 2000), ainsi que l'éducation à l'environnement (notamment dans les écoles et les collèges). Il envisage aussi la réalisation de projets structurants à l'échelle de la plaine portant sur l'offre touristique globale et sur la promotion du patrimoine, comme par exemple la réhabilitation de l'Allée Royale de Villepreux, patrimoine symbolique de la Plaine de Versailles.



PRÉFECTURE DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

DRIA/AF



Yvelines
Conseil général

⑥ **Faire de la plaine de Versailles une zone pilote sur l'écologie territoriale** : le GAL va mettre en œuvre une approche systémique, au travers d'une démarche expérimentale d'écologie industrielle. La réalisation d'un diagnostic des flux et stocks de matières et d'énergie sur le territoire, et l'accompagnement des filières les plus prometteuses (méthanisation, valorisation du fumier de cheval, développement du compostage des déchets verts des communes, utilisation d'eau non potable pour l'irrigation) en constituent le premier volet. Un deuxième volet, découlant du premier, visera à développer de nouvelles filières : accompagnement des recherches biomasse-énergie menées par la filière bois en lien avec l'ONF, production d'énergies renouvelables comme le solaire. Les actions menées s'appuieront sur les dispositifs de recherche présents sur le territoire (INRA Versailles-Grignon, AgroParisTech, etc.).



Le Val de Gally à Renne-moulin,
au cœur de la Plaine de Versailles – photo J. de Givry

Ces trois orientations doivent favoriser *in fine* l'émergence d'une « culture environnementale périurbaine », creuset d'un nouveau rapport à la nature.

Le GAL développera également des **actions de coopération** avec des territoires proches de grandes agglomérations : le Parc Agricole de Milan, la Plaine de la Huerta près de Valence (sur la commune de Godella), le GAL Pajottenland+ près de Bruxelles, le Parc de la Deûle près de Lille. Une coopération plus proche est envisagée avec le GAL Seine Aval sur l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Le plan de développement du GAL se décline en 14 dispositifs rattachés à des mesures du PDRH (3 dispositifs sur l'axe 1, 2 dispositifs sur l'axe 2, 7 sur l'axe 3, coopération et animation). **988 000 € de FEADER** seront consacrés à ce programme, pour une **dépense publique totale de 2 137 564 €** répartis comme suit :

	FEADER	Conseil régional d'Île-de-France	Conseil général des Yvelines	MEEDDAT	Aides nationales prévues mais encore non réparties
Axe 1 : amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et sylvicoles	177 100 €	192 500 €	14 400 €	-	36 000 €
Axe 2 : amélioration de l'environnement et de l'espace rural	-	212 000 €	-	-	-
Axe 3 : amélioration de la qualité de vie et diversification des activités économiques en zone rurale	573 100 €	117 600 €	-	-	382 500 €
Coopération nationale et internationale	44 000 €	36 000	-	-	-
Animation / gestion	193 800 €	98 564 €	-	60 000 €	-
TOTAL	988 000 €	656 664 €	14 400 €	60 000 €	418 500€

Contacts :

Président du GAL : Michel Colin, Conseiller Général, 01.30.80.08.30

Animatrice du GAL : Marie de Naurois, 01.34.59.03.12